



Chancellerie d'État

Château cantonal  
1014 Lausanne

Aux Communes vaudoises  
Aux Préfectures

Réf. : 24\_cou\_4476

Lausanne, le 4 juillet 2024

**Objet : Information concernant la transition vers une Feuille des avis officiels numérique et en libre accès sur la plateforme de la Confédération**

Mesdames les Préfètes, Messieurs les Préfets,  
Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,  
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,  
Mesdames les Secrétaires municipales, Messieurs les Secrétaires municipaux,  
Mesdames les Boursières, Messieurs les Boursiers,

La Chancellerie d'État a l'honneur de vous informer de la décision du Conseil d'Etat de proposer une version numérique et libre d'accès de la Feuille des Avis Officiels (FAO), dans le courant du premier semestre 2025. Le Canton de Vaud rejoindra la plateforme exploitée par la Confédération, développée par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Déjà adoptée par dix Cantons, dont le Valais en Suisse romande, cette solution permet aux Cantons et Communes de publier leurs avis de manière centralisée et numérique.

Dès l'an prochain, seuls les avis officiels publiés sur la plateforme électronique mis à disposition par le SECO feront foi. Pour les différentes autorités qui publient actuellement dans la FAO, la nouvelle plateforme offre la possibilité d'informer plus rapidement la population puisqu'il sera possible de publier des avis quotidiennement. La consultation sera librement accessible à l'ensemble de la population et inclura un système d'alertes personnalisables.

En optant pour cette solution numérique, le Conseil d'Etat se rallie au choix opéré par la quasi-majorité des Cantons suisses et poursuit son objectif visant à une maîtrise accrue des dépenses publiques tout en modernisant les processus administratifs et en accroissant l'efficacité du fonctionnement de l'Etat. Ce changement apportera, en effet, d'importantes simplifications pour les administrations et représente un allègement financier conséquent pour les collectivités publiques, dont les Communes, et le tissu économique vaudois, notamment grâce à la réduction des coûts induits par le système mis en place par le SECO.

Merci de noter toutefois que ce changement n'affecte pas la pratique concernant les avis d'enquête. Ces derniers, en sus de leur publication dans la FAO numérique, devront continuer

d'être publiés dans un journal local, au pilier public, ainsi que sur le site Internet officiel de l'Etat de Vaud en regard de l'art. 109 de la LATC.

Une phase de transition vers la plateforme numérique du SECO est dès à présent engagée, avec le lancement du nouveau système prévu durant le premier semestre 2025. Un groupe de travail va être mis en place et la Chancellerie s'engage à assurer une coordination étroite avec les collectivités publiques et acteurs concernés afin de garantir une transition fluide et efficace. Les modalités de mise en œuvre de ces changements vous seront communiquées en temps voulu, avant le lancement du projet.

Dans l'intervalle, la pratique actuelle ne subit aucun changement, le prestataire actuel, les PCL SA, poursuivant la publication de la FAO jusqu'au changement de système.

La Chancellerie d'Etat vous remercie par avance pour votre compréhension et votre coopération durant cette importante période de transition.

Tout en vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, veuillez d'agréer, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions, l'expression de mes sentiments distingués.



Michel Staffoni  
Chancelier d'Etat

**Copie**

- Union des Communes Vaudoises
- Association de Communes Vaudoises
- Direction des affaires communales et des droits politiques